

CONNAISSEZ *la loi*



ACHAT, POSSESSION ET CULTURE INTERDITS AVANT 19+ ANS

Si vous avez moins de 19 ans, vous n'avez pas le droit d'acheter, de posséder ou de faire pousser du cannabis à l'Île-du-Prince-Édouard.

POSSESSION DE CANNABIS

Les adultes (19 ans et plus) peuvent avoir en main jusqu'à 30 g de cannabis séché (ou l'équivalent) en public. Il n'y a pas de limites quant à la quantité que l'on peut avoir chez soi (excepté pour le nombre de plantes).

À CONSOMMER CHEZ SOI, NON EN PUBLIC

Il est illégal de consommer du cannabis dans des lieux publics. Les adultes (19 ans et plus) peuvent consommer du cannabis dans un domicile ou une cour privés avec la permission du propriétaire. Si vous êtes locataire, obtenez d'abord la permission de votre locateur.

CONDUITE ET CANNABIS : JAMAIS

Il est illégal de conduire avec des facultés affaiblies. Il est aussi illégal de consommer du cannabis dans un véhicule.

QUE QUATRE PLANTES PAR DOMICILE

Un ménage peut faire pousser au plus quatre plantes de cannabis à la fois, peu importe la phase de leur croissance. Certaines conditions s'appliquent. Si vous êtes locataire, obtenez la permission écrite de votre locateur.

C'EST NON POUR LES MINEURS

Il est illégal de donner du cannabis aux mineurs. Vous ne pouvez qu'en donner aux personnes âgées de 19 ans et plus.

À GARDER HORS DE PORTÉE

Dans votre véhicule, le cannabis doit être gardé dans un contenant scellé. À la maison, il doit être gardé hors de la portée des enfants.

Si vous choisissez de consommer du cannabis et que vous éprouvez des symptômes sévères, comme la désorientation, les tremblements, l'essoufflement, la paranoïa, les hallucinations ou les vomissements, obtenez des soins médicaux immédiats.

Téléphonez au 9-1-1 immédiatement pour sauver une vie ou rapporter un crime.

Téléphonez au 8-1-1 pour obtenir des renseignements de santé en situation non urgente.

Téléphonez aux Services de toxicomanie gratuitement au 1-888-299-8399 pour obtenir de l'aide pour un problème de dépendance.

Pour obtenir les renseignements dont vous avez besoin sur le cannabis, consultez le site
RIENQUEDESFAITSIPE.CA

19+? MOINS DE 25 ANS?

*Avant
d'allumer
UN JOINT,
éclairez-
vous!*

Attention : Ce n'est pas parce que l'âge légal pour consommer du cannabis récréatif est fixé à 19 ans que sa consommation est sécuritaire pour tout le monde. En fait, si vous êtes âgé de moins de 25 ans, vous êtes plus à risque. Tenez-vous au fait des risques. Prenez une décision éclairée.

**RIEN
QUE DES
FAITS** 

CONNAÎTRE LES *risques* SUR LE PLAN SOCIAL ET POUR LA SANTÉ

Risques à court terme :

- Anxiété, peur ou panique, et épisodes psychotiques
- Confusion et fatigue
- Difficulté à prêter attention, à se concentrer et à se rappeler
- Perceptions déformées, coordination diminuée et temps de réaction ralenti

La durée des effets nuisibles du cannabis dépend de la façon dont le cannabis a été consommé (fumé, vaporisé, ingéré) et de la quantité consommée, mais ceux-ci peuvent se prolonger jusqu'au moins six heures et au-delà après la consommation.

Relax AU
MAX OU
stress ET
DETRESSE

Certains disent que l'herbe les aide à relaxer, mais le cannabis peut aussi provoquer des sentiments d'anxiété, de peur ou de panique.

RIENQUEDESFAITS*ipe*.CA

ATTENDEZ AVANT DE CONSOMMER DU *cannabis* MOINS DE *25 ans?*

Si vous consommez du cannabis, et que votre consommation est fréquente et importante, vous courez un plus grand risque de...

- Perturbation du développement du cerveau (qui se fait jusqu'à 25 ans);
- Mauvais rendement à l'école et risque accru de décrochage scolaire;
- Problèmes de santé mentale, comme l'anxiété, la dépression, la psychose et la schizophrénie;
- Problèmes de toxicomanie ou de dépendance

ET SI
VOUS DEVENIEZ
accro

Un consommateur de cannabis sur *six* de moins de 25 ans développera une dépendance.

AUTRES RISQUES À LONG TERME :

- Diminution de la capacité à se concentrer, à penser, à prendre des décisions et à se rappeler
- Bronchite chronique, infections aux poumons, toux chronique (si vous fumez le cannabis)

SI JE CHOISIS DE CONSOMMER DU CANNABIS, COMMENT PUIS-JE *réduire mes* *risques?*

- Commencez en ne consommant qu'une petite quantité, ne contenant que peu de THC, et observez les effets que vous ressentez avant d'en consommer à nouveau.
- Limitez votre consommation. Ne le faites qu'occasionnellement (par exemple, une fois par semaine).
- Les deux ne font pas la paire. Combiner la consommation d'alcool à celle du cannabis peut grandement affaiblir vos facultés.

FUMER OU
CONDUIRE,
IL FAUT
choisir

CONDUITE ET CANNABIS

Les conducteurs qui consomment du cannabis sont plus susceptibles de faire un accident que ceux qui n'en consomment pas avant de conduire. Lorsque vous avez un sentiment d'euphorie (« high »), vos réflexes sont plus lents, votre jugement est altéré, vous pouvez être dans un état de somnolence, vous pouvez paniquer ou vous pouvez halluciner.

Une amende de **1 000 \$** et des interdictions de conduire peuvent s'appliquer si vous êtes reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies.

Tolérance zéro pour les conducteurs de moins de 22 ans et les conducteurs débutants.